



PRÉFET DE LA SAÛRE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Aménagement hydroélectrique de la Glère
Renouvellement de l'autorisation sans augmentation de puissance
Commune de Polignac-la-Sabote

Le Préfet de la Saône offre par le présent avis public à l'enquête publique prévue à l'article R123-1 du décret n° 2019-1055 du 10 octobre 2019, le mercredi 16 novembre 2022 au vendredi 13 décembre 2022, dans le cadre de la demande en renouvellement de l'autorisation sans augmentation de puissance de l'installation hydroélectrique de la Glère, située sur le territoire de la commune de Polignac-la-Sabote.

Le dossier de l'opération à l'état de mise en œuvre est accessible au public à la mairie de Polignac-la-Sabote, du mardi au vendredi de 9 heures à 17 heures, à l'adresse suivante : 10 rue de la République - 39200 Polignac-la-Sabote. Le dossier sera également accessible au public à la mairie de Polignac-la-Sabote, du mardi au vendredi de 9 heures à 17 heures, à l'adresse suivante : 10 rue de la République - 39200 Polignac-la-Sabote.

Monsieur Robert FAYARD, est chargé de l'enquête publique. Il réside au domicile de Polignac-la-Sabote, au domicile de Monsieur FAYARD.

- Le mercredi 16 novembre 2022 de 9h à 17h
- Le vendredi 13 décembre 2022 de 9h à 17h

- Le vendredi 13 décembre 2022 de 9h à 17h
- Pendant toute la durée de l'enquête publique le dossier sera également accessible :
- Sur le site des services de l'Etat en ligne : <http://www.avis-public.fr>
- Le public pourra à cette adresse, consulter les documents en ligne et en papier.
- Pour un accès informatique accessible gratuitement au 020 1200 1200 (sauf le jour de la demande de l'avis public) ou par téléphone.

Des observations écrites, rapportées également au site internet de l'avis public à la mairie de Polignac-la-Sabote et sur le site internet de l'avis public, peuvent être adressées au Préfet de la Saône, à l'adresse suivante : 10 rue de la République - 39200 Polignac-la-Sabote.

Monsieur Robert FAYARD, de la commune de Polignac-la-Sabote, titulaire de l'autorisation de l'installation hydroélectrique de la Glère, est le demandeur de l'avis public.

Une copie du rapport de l'enquête publique sera déposée au maire de Polignac-la-Sabote et à la préfecture de Saône (020 1200 1200), au 10 rue de la République - 39200 Polignac-la-Sabote, à l'adresse suivante : 10 rue de la République - 39200 Polignac-la-Sabote.

Le dossier sera également accessible au public sur le site internet de l'avis public de l'Etat en ligne.

Le préfet de la Saône est l'autorité compétente pour valider un autorisation collective.

Centrale hydroélectrique de la Glère
 EP du 16 novembre au 16 décembre 2022
 Affichage à proximité de la prise d'eau
 ANNEXE D D1